

1. GÉNÉRALITÉS

Le concours « Amis des pommes JAZZ » est organisé par Enzafruit New Zealand Continent, dont le siège social est situé à Tongersesteenweg 135, 3800 Saint-Trond (ci-après, « Enza » et/ou « l'Organisateur »).

Le concours commence le 01/01/2022 à 9 h et se termine le 28/07/2022 à minuit.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Toute personne physique majeure peut participer au concours à condition qu'elle agisse en dehors de toute finalité professionnelle.

2.2 Un mineur ne peut participer au concours qu'avec l'autorisation expresse de ses parents ou de son tuteur. Si un mineur participe au concours, Enza suppose automatiquement que le mineur dispose de cette autorisation. Si le mineur n'est pas en mesure de produire ce consentement à la première demande d'Enza, le mineur peut à tout moment se voir refuser la poursuite de sa participation au concours ou être privé du droit à un prix.

2.3 Chaque participant doit résider en Belgique, aux Pays-Bas ou au Luxembourg et disposer d'une adresse électronique et d'un numéro de téléphone belge, néerlandais ou luxembourgeois. Les numéros de téléphone des entreprises ne sont pas autorisés.

2.4 Exception : les employés d'Enza et toute autre personne ayant participé à l'élaboration de ce concours, ainsi que leurs parents au premier et au second degré, sont exclus de la participation au concours.

2.5 Tous les coûts de participation au concours (frais de communication) sont à la charge du participant. En aucun cas, un participant ne peut réclamer à l'organisateur le paiement d'un quelconque coût pour sa participation au concours.

2.6 La participation au concours n'est soumise à aucune obligation d'achat.

2.7 La participation n'est possible que via Internet, c'est-à-dire en téléchargeant le dessin coloré avec le nombre correct d'autocollants des pommes JAZZ™ placés au bon endroit, sur le propre compte Facebook ou Instagram du participant, en utilisant le hashtag #amisdespommesjazz, à condition que l'inscription soit effectuée via la page appropriée du site Web, que les données requises aient été fournies et que le règlement du concours ait été accepté.

. Toute réponse communiquée d'une autre manière sera considérée comme nulle et ne donnera pas droit à un prix.

2.8 Chaque participant doit suivre les instructions données. Chaque participant garantit que les données qu'il a saisies sont correctes. Le participant est responsable des données qu'il communique à l'organisateur. L'organisateur a le droit de vérifier si les données sont correctes et, si le participant ne coopère pas ou s'il apparaît que de fausses données ont été fournies, il sera exclu de toute participation ultérieure et ne pourra pas prétendre à un prix.

2.9 Si plusieurs personnes inscrites à la même adresse participent au concours, seul le premier participant sera pris en compte pour toute attribution éventuelle d'un prix.

2.10 La participation multiple d'une même personne au moyen de différentes adresses électroniques, identités ou de tout autre moyen entraînera automatiquement et sans préavis l'exclusion du participant du concours. Aucune réclamation à ce sujet ne sera acceptée. La participation organisée ou collective au concours est également interdite. Sont notamment considérées comme des participations organisées ou collectives : la participation depuis une même adresse IP par plusieurs participants, l'utilisation systématique d'un même mot de passe par plusieurs participants, la communication publique des réponses données par le participant...

2.11 Le participant qui serait proclamé gagnant d'un prix sans avoir respecté intégralement toutes les conditions de participation ne pourra pas recevoir le prix et ne pourra prétendre à aucune indemnisation et à aucun droit de recours à l'égard d'Enza.

3. DÉROULEMENT DU CONCOURS

3.1 Si le concours porte sur une question de connaissance, le participant devra fournir la réponse correcte. Il est possible que le participant soit invité à répondre à une question subsidiaire. L'organisateur se réserve le droit de modifier les questions à tout moment, sans justification ni notification préalable. L'organisateur ne peut en aucun cas en être tenu pour responsable.

Le participant dont la réponse à la question de connaissance est entièrement correcte et qui a fourni la réponse la plus proche de la réponse correcte à la question subsidiaire parmi tous les participants, le cas échéant, sera le gagnant. En cas d'égalité entre différents participants pour la réponse à la question subsidiaire, l'organisateur effectuera un tirage au sort pour déterminer le gagnant.

3.2 Dans le cas où le concours porte sur une contribution créative du participant, le gagnant sera déterminé par Enza sur la base des critères d'évaluation qu'elle aura définis préalablement (esthétique, humour, âge du participant, etc.) et d'une évaluation subjective de la qualité des participations.

En soumettant ou en téléchargeant du matériel, le participant renonce automatiquement et gratuitement en faveur d'Enza à tous les droits intellectuels sur le matériel pour le monde entier et pour toute la période de validité des droits, pour une utilisation dans le cadre du concours, sans autre restriction et dans toute la mesure permise par la loi.

Le participant déclare disposer de tous les droits nécessaires (droits de propriété intellectuelle et droits de la personnalité) pour permettre cette utilisation de sa contribution créative. Il/Elle garantit également que tous les autres titulaires de droits, le cas échéant, transféreront leurs droits à Enza de la même manière en ce qui concerne le matériel. Le transfert comprend le droit de reproduire, distribuer et/ou adapter le matériel par tous les moyens et procédés et sur tous les supports.

Enza n'a aucune obligation de publier et d'utiliser effectivement toute contribution créative et peut supprimer toute contribution créative à tout moment et pour quelque raison que ce soit.

Si un tiers s'avérait être le propriétaire légitime des droits sur le matériel soumis par le participant, ce dernier sera tenu d'indemniser Enza de tout préjudice qu'elle pourrait subir de ce fait.

3.3 Chaque participant consent, du fait de sa participation et s'il remporte un prix quelconque, à ce que sa photo, son nom et son domicile puissent être publiés sur le site Web et sur d'autres médias et canaux en ligne (YouTube, Facebook, etc.), ainsi que dans la presse écrite, et à ce qu'il puisse être filmé pour un reportage audiovisuel sur le concours. Un manque de coopération dans le cadre de cette publicité donnera à Enza le droit de retenir le prix ou de le réclamer au participant.

4. PRIX

4.1 Chaque semaine de la période du concours, Enza ou son représentant sélectionnera 10 gagnants parmi les participations valides en se basant sur une évaluation subjective de la qualité des contributions.

4.2 Ces gagnants recevront chacun un porte-clés JAZZ™.

4.3 Le prix n'est pas cessible. Il ne peut être échangé d'aucune manière, pas même contre sa valeur monétaire ou contre d'autres biens. En revanche, l'organisateur se réserve le droit d'offrir un prix de valeur égale aux prix prévu.

4.4 Le gagnant est seul responsable de l'utilisation responsable de son prix.

4.5 Les gagnants seront déterminés à la fin de chaque semaine et seront contactés via leur compte de réseaux sociaux. L'organisateur se réserve le droit de publier le nom du gagnant. L'organisateur n'est pas responsable des retards et/ou des pertes lors de l'envoi à l'adresse fournie par le participant.

4.6 À l'exception de ce qui est indiqué au point 6, aucune autre forme de communication concernant ce concours ne sera effectuée, que ce soit par téléphone, par écrit, oralement ou de toute autre manière.

4.7 Le résultat d'un concours est contraignant et irrévocable. Il ne peut être contesté. Aucune correspondance ne sera échangée avec l'organisateur du concours au sujet du résultat et du déroulement d'un concours. La décision relative à la désignation des gagnants est définitive, sous réserve de l'application de l'article 2.11 ou de l'article 3.3

5. RESPONSABILITÉ

5.1 L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable, entre autres, de la saisie incorrecte ou incomplète du formulaire d'inscription ou de la rédaction incorrecte d'une adresse sur le formulaire d'inscription, ce qui entraînerait une adresse incorrecte ou inconnue, ou causerait tout autre problème. Enza n'assume aucune responsabilité s'il s'avère impossible de livrer un prix parce que des coordonnées insuffisantes, incomplètes ou erronées ont été fournies par le participant.

5.2 Enza ne peut être tenue responsable d'une éventuelle incompatibilité entre les technologies utilisées pour le concours et/ou la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant. Enza ne garantit en aucune façon le bon fonctionnement des logiciels ou des sites Web développés par des tiers (Microsoft, Meta, etc.). Enza ne peut être tenue responsable de tout problème ou intervention technique, technologique ou de tout autre problème ne permettant pas de visiter le site Web correspondant ou de participer via ce site Web. De même, Enza ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de tous virus, visites indésirables ou autres problèmes techniques ou technologiques, liés directement ou indirectement à son site Web.

5.3 Si le concours devait être annulé et/ou reporté pour des raisons de force majeure et/ou pour toute autre raison valable, l'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable. L'organisateur ne peut pas non plus être tenu responsable d'éventuels problèmes techniques. En outre, l'organisateur se réserve le droit de prolonger ou de modifier le concours et/ou le règlement du concours, même si le concours a commencé, a été mis en ligne ou a pris fin, sans justification, sans préavis et avec effet immédiat au moment de la modification. L'organisateur ne peut en être tenu pour responsable et aucune compensation ne pourra lui être réclamée quelles que soient les circonstances. En participant au concours, chaque participant est réputé accepter la modification. .

5.4 En cas d'envoi d'un prix, Enza ne peut être tenue responsable de l'endommagement ou de la perte du prix par les services postaux ou d'un retard de réception. Dans le cas où les prix sont envoyés par courrier recommandé, Enza ne peut être tenue responsable de tout dommage, perte ou retard si le prix n'est pas retiré par le gagnant.

5.5 Toute fraude, tentative de fraude, abus ou tentative d'abus, perturbation du bon déroulement du concours ainsi que tout non-respect du règlement par le participant entraîneront l'exclusion automatique du participant, sans qu'une quelconque notification préalable ne soit requise et sans préjudice du droit de l'organisateur d'engager une procédure judiciaire.

5.6 L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuelles erreurs graves et n'est pas responsable des fraudes ou abus commis par des tiers.

6. CONFIDENTIALITÉ

6.1 Enza attache une grande importance à la protection des données personnelles des participants. La collecte et le traitement des données à caractère personnel sont effectués dans tous les cas conformément au règlement général sur la protection des données (ci-après, le « Règlement »). En participant au concours, chaque participant consent au traitement de ses données à caractère personnel par Enza ou le tiers désigné par Enza aux fins de ce concours.

Les données à caractère personnel collectées sont traitées dans le cadre du concours. Les données à caractère personnel du participant ne seront pas vendues, transférées ou communiquées à des tiers, excepté dans les cas où cela est nécessaire à l'application du présent règlement de concours.

Seules certaines personnes employées par Enza et/ou certaines personnes ou entités avec lesquelles Enza a conclu un contrat ont accès aux données fournies par le participant.

6.2 Finalités : Les données à caractère personnel collectées et stockées par Enza (qui est le responsable du traitement des données à caractère personnel et qui peut confier le traitement à des sous-traitants) ne peuvent être communiquées à des tiers à des fins commerciales. Les données à caractère personnel sont utilisées par Enza pour contacter et informer le participant dans le cadre de son concours et à des fins de marketing direct si le participant a explicitement donné son accord lors de son inscription au concours. Si Enza souhaite utiliser les données à caractère personnel à de nouvelles fins, elle s'engage à contacter l'utilisateur avant d'utiliser ses données à ces nouvelles fins et à lui donner la possibilité de s'opposer à une telle utilisation.

6.3 Conformément au Règlement, tout participant a le droit de refuser le traitement de ses données à caractère personnel, d'accéder à ces données et de demander leur rectification. Si le participant souhaite faire usage de ces droits, il peut contacter Enza par courrier recommandé ou via info@enza.be. Une liste complète des droits du participant en vertu du Règlement peut être consultée dans la déclaration de confidentialité figurant sur le site Web d'Enza.

7. LE RÈGLEMENT

7.1 En participant au concours, le participant accepte le règlement du concours et toutes les décisions qu'Enza prendra en relation avec le concours. Toutes les annonces supplémentaires relatives au concours sont considérées comme faisant partie intégrante du règlement.

7.2 Si nécessaire, Enza peut modifier le règlement général du concours. Le présent règlement est publié sur le site Web d'Enza et peut y être imprimé le cas échéant. Le concours actuel sera toujours régi par les anciennes règles énoncées dans le règlement en vigueur à l'époque.

8. CONTESTATIONS

8.1 L'organisateur se réserve le droit d'enquêter sur toutes les réclamations et de résoudre tout litige découlant du présent concours, ainsi que tous les cas non prévus par le présent règlement. Ces décisions sont irrévocables. Aucune réclamation ne sera traitée par téléphone. Toute réclamation concernant le concours doit être notifiée par courrier à l'adresse suivante : Enzafruit New Zealand Continent, dont le siège social est situé à Tongersesteenweg 135, 3800 Saint-Trond, au plus tard dans les 7 jours suivant la fin du concours. Le cachet de la poste fera foi de la date d'envoi. Toute réclamation envoyée après ce délai ou qui n'aura pas été envoyée par la poste sera considérée comme nulle.

8.2 Le présent règlement, ainsi que toute contestation qui pourrait en découler directement ou indirectement, sont régis exclusivement par le droit belge et seuls les tribunaux du Limbourg et le tribunal de paix de Saint-Trond sont compétents.